

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du mercredi 11 octobre 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le mercredi 11 octobre 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 21 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20231015

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut Polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret 2014-513,

Vu les arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application du RIFSEEP aux ingénieurs de recherche RF, ingénieurs d'études RF, Assistants ingénieurs RF, Techniciens RF, Adjointes techniques RF,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014,

Vu la décision n°20211010 du Conseil d'administration en date du 21 octobre 2021 relative au régime indemnitaire et référentiel de rémunération.

**Attribution d'une part variable au titre du complément indemnitaire du RIFSEEP**

Le conseil d'administration approuve l'attribution exceptionnelle en décembre 2023, d'une part variable au titre du complément indemnitaire du RIFSEEP pouvant aller jusqu'à 100 euros brut pour l'ensemble des agents IATS, titulaires ou contractuels (CDD/CDI) – hors agents sur financement projet – présents au 31 août /2023, sans condition d'ancienneté et de quotité de travail.

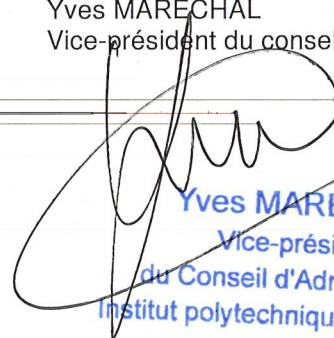
- Conditions et critères d'attribution :
  - Agents IATS titulaires ou contractuels (CDD/CDI)
  - Agents présents au 31/08/2023 sans condition d'ancienneté
  - Agents sur budget établissement + IDEX
  - Montant unique, non proratisé en fonction de la quotité de travail
- Sont exclus : les agents sur financement projet, les agents en disponibilité, les détachements sortants, les congés non rémunérés au 31 août 2023, et les agents du Département Formation Professionnelle (DFP).

Nombre de présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 8  
Total présents et représentés : 21  
Nombre de votants : 21  
Nombre d'abstentions : 2  
Total des suffrages exprimés : 19

Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre de voix favorables : 19

à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL  
Vice-président du conseil d'administration



Yves MARECHAL  
Vice-président  
du Conseil d'Administration  
Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble INP - UGA  
Institut polytechnique  
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet  
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00  
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

[www.grenoble-inp.fr](http://www.grenoble-inp.fr)

Transmis au Rectorat le 17 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.